



Région  
**Hauts-de-France**

Le Vice-Président

Réf : AHDF-2021-018990

Dossier suivi par : Véronique THERRY

Tél : 03 74 27 14 52

Mail : veronique.therry@hautsdefrance.fr

**Monsieur Frédérique MACAREZ**  
Président  
Agglomération du Saint-Quentinois  
58 boulevard Victor Hugo  
BP 80352  
02108 SAINT QUENTIN CEDEX

Lille, le

**23 AOUT 2021**

Objet : Avis sur le projet de plan climat énergie PCAET de votre agglomération

Monsieur le Président,

Vous avez transmis pour avis du Conseil régional le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de votre agglomération. Je tiens tout particulièrement à souligner la qualité générale des documents qui le composent, en particulier celui qui présente la stratégie de votre EPCI et l'engagement de votre territoire dans différentes démarches importantes pour la mise en œuvre de votre projet (par exemple, la labellisation Cit'ergie).

Les travaux d'élaboration du PCAET ont été lancés en fin d'année 2018. La stratégie de votre territoire propose des objectifs très ambitieux en matière de réduction de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Ils sont toutefois moins ambitieux que ceux du SRADDET pour 2030, même si vous envisagez une accélération à partir de 2025 eu égard à l'inertie des actions à mettre en place.

Les objectifs de consommation d'énergie atteignent ceux fixés par le SRADDET à partir de 2035. Ils sont conformes dans le secteur du transport mais sont inférieurs dans les domaines du résidentiel et de l'agriculture. Les ambitions du SRADDET approuvé par le Préfet le 3 août 2020 ont en effet été revues à la hausse et je vous invite en tenir compte.

Votre projet en matière de développement des énergies renouvelables et de récupération est globalement en adéquation avec les objectifs du SRADDET.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'air, vos objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques s'appuyant sur une année de référence en 2012 sont en accord avec le PREPA, hormis dans le domaine de l'agriculture. Pour autant le SRADDET s'appuyant sur les chiffres du PREPA 2015 je vous invite à les calculer de nouveau sur la base des données que vous trouverez sur « my emissair » pour être plus précis dans le diagnostic puis dans le suivi à venir.

.../...



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais  
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

J'ai noté dans votre programme des actions structurantes en matière de réhabilitation énergétique du bâti résidentiel et tertiaire. Toutefois les objectifs que s'assigne votre territoire ne sont pas assez ambitieux par rapport à ceux indiqués dans l'objectif 35 du SRADDET et à la règle correspondante n°33. De plus, je vous invite à préciser les niveaux de performance énergétique des opérations prévues dans le secteur tertiaire.

Votre programme d'actions comporte les informations utiles à sa compréhension et sa mise en œuvre. Il est très ambitieux dans le domaine de la mobilité ; il serait néanmoins intéressant que votre agglomération précise les actions qu'elle considère comme prioritaires et affine les années de leur réalisation pour faciliter le suivi et l'évaluation du PCAET.

J'ai noté que les actions visant les objectifs ambitieux de stockage carbone à partir de 2025 que vous prévoyez (ex : 2000 ha d'agroforesterie en 2050 soit 66 ha/an, 5000 ha en semis direct) feront du Saint-Quentinois un territoire exemplaire dans ce domaine. Je tiens également à saluer le lien établi entre le SCOT et le PCAET de votre territoire avec la volonté de prise en compte du PCAET dans les documents d'urbanisme (SCOT/PLUi) et l'intégration de ses thématiques dans le projet de territoire.

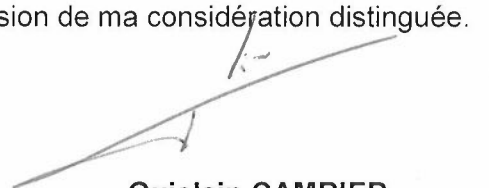
Compte tenu du diagnostic, votre territoire gagnerait à amplifier les actions prévues pour favoriser son adaptation au changement climatique. Il me paraît utile de prévoir des actions en milieu urbain pour lutter contre les îlots de chaleur, développer la gestion durable et intégrée des eaux pluviales mais aussi de mieux anticiper certains risques qui touchent une partie de votre territoire tels que le retrait/gonflement des argiles et les mouvements de terrain. Certaines actions pourraient aussi être programmées pour réduire la sensibilité à la ressource en eau de l'agglomération par exemple la promotion d'une agriculture raisonnée limitant le recours à l'irrigation par des cultures moins consommatrices d'eau, la préservation des zones humides existantes...

A propos de la gouvernance de la démarche, la Région se félicite de l'implication du Conseil de développement lors de l'élaboration du PCAET et approuve complètement la création envisagée d'un club climat citoyen et d'un club climat partenaires. Le plan de communication associé au PCAET pour poursuivre la dynamique du programme est également un point très positif.

Enfin, je salue la présence dans votre programme d'un tableau des indicateurs d'évaluation précisant la fréquence d'actualisation, le fournisseur de données, les pistes d'amélioration ainsi que le projet de mettre en place une plateforme numérique de suivi du PCAET accessible aux pilotes des actions. Pour faciliter l'évaluation de votre PCAET, je vous invite, autant que faire se peut, à formaliser les objectifs quantitatifs visés temporellement au regard de la situation initiale.

En conclusion et sous réserve de la prise en compte des objectifs et de la compatibilité avec les règles du SRADDET par votre PCAET, j'ai l'honneur de vous informer de l'avis favorable de la Région. Celle-ci, en tant que chef de file des politiques Climat Air Energie, se tiendra à vos côtés pour vous accompagner dans la mise en œuvre des politiques publiques concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



**Guislain CAMBIER**  
*Vice-Président en charge de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles*